INSCRIPTION AU SERVICE
MULTI-ACCUEIL « Bulles et Couleurs » pour les 0-3 ans

document à conserver

Modalités d'Inscriptions

L'inscription est nécessaire afin de nous permettre d'accueillir votre enfant dans les meilleures conditions.

Elle doit être réalisée pour toutes nouvelles familles
1/ après un RDV avec la directrice du multi-accueil avant le 1er accueil de l'enfant
2/ ou après un RDV au Relais Petite Enfance (RPE) pour une pré-inscription en accueil régulier

Le dossier d'inscription se fera en ligne comme tous les autres services du pôle enfance et jeunesse depuis 07/2022 :

- sur le site internet de la ville de Machecoul Saint Même dans la rubrique «Au quotidien-Grandir» ou en accédant directement au portail familles ou en saisissant l'adresse URL dans la barre de recherche: https://machecoul-saint-meme.portail-familles.app

Un guide utilisateur, disponible sur le site, vous accompagnera dans votre démarche.

Pour créer votre compte,
1/saisissez votre adresse mèl et créer votre mot de passe.

2/ Renseignez les données civiles et médicales demandées

***Tout changement de situation** en cours d'année (quotient familial, adresse, situation de famille, compte bancaire, ...) est à signaler sur le portail famille et auprès du service.*

3/préparez vos documents obligatoires à transmettre tels que:

• le numéro d'allocataire CAF Loire-atlantique et Attestation du quotient familial
Ou votre avis d'imposition du foyer de l'année N-2 pour les allocataires MSA et autres prestataires,
• le RIB en cas de choix par prélèvement
• l'attestation médicale justifiant de *« non contre-indication à la vie en collectivité »* et les vaccins à jour
• le (les) protocole(s) et ordonnance(s) en cas de PAI
• l'Autorisation parentale des personnes majeures autre que vous pouvant venir chercher votre enfant
• les justificatifs de situation familiale si particularité

4/ Remplir les documents papier
- la fiche « inscription enfant et famille » :
- la fiche de liaison ;

POUR INFORMATION ;Votre quotient familial est établi sur la base de ces informations. Il permet de déterminer le montant des participations qui vous seront demandées.
Le quotient familial est calculé sur les revenus de N-2. Il sera actualisé chaque début d'année civile sur la base des revenus N-2 ou à tout moment en cas de changement de situation familiale.
En l'absence des informations nécessaires dans le dossier d'inscription, le tarif le plus élevé est appliqué. Aucune régularisation ne sera effectuée en cas de remise tardive.

Multi-accueil « Bulles & Couleurs » : conditions d'accès

Accès au service

L'accueil des enfants a lieu à la Maison de l'Enfance allée Cavalière de Richebourg.
Le multi-accueil est ouvert aux enfants de 4 mois à 4 ans (3 ans révolus) ou leur 1ère scolarisation.
2 modes d'accueil sont proposés : un accueil régulier (type crèche) et un accueil occasionnel (type halte-garderie).

Organisation :

La structure est ouverte du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00. La capacité d'accueil est de 20 enfants de 9h à 17h et de 12 enfants de 8h à 9h et de 17h à 18h. Les familles ne peuvent pas accéder entre 12h et 13h30 pour respecter le rythme des enfants qui déjeunent.

Le multi-accueil est fermée environ 4 semaines ;
• 2 semaines début août.
• 1 semaine entre les fêtes de fin d'année.
• 5 jours fractionnés sur des congés scolaires

Les enfants machecoulais- St-Même sont accueillis, soit :
• en contrat régulier jusqu'à 40 heures maximum par semaine.
• en accueil occasionnel allant jusqu' à 13 heures maximum par semaine, à réserver au plus tôt 2 semaines à l'avance

(dès le lundi matin) et au plus tard, la veille pour les temps avec repas, en fonction des places disponibles.

Les enfants des autres communes sont accueillis, :
• en accueil occasionnel allant jusqu'à 13 heures maximum par semaine à réserver au plus tôt 1 semaine à l'avance et au plus tard, la veille pour les temps avec repas, en fonction des places disponibles.
Les repas, goûters et couches sont fournis par la structure sans supplément.

Absences :

Dans le cadre d'une réservation occasionnelle, toute absence non signalée 48h minimum, hors week-end, avant le jour réservé est facturée. En cas de maladie, justifiée d'un certificat médical, les heures prévues le jour même sont déduites à 50% du temps réservé. Les heures suivantes sont annulées.
Dans le cadre d'un contrat, les congés sont à signaler 2 semaines à l'avance pour les déduire de la facturation. En cas de maladie, justifiée d'un certificat médical, les heures contractualisées le jour même sont facturées. Les jours suivants sont annulés.

Pour plus de détails, vous pouvez consulter le règlement de fonctionnement ou la responsable du service.

Responsabilité

Les enfants ne peuvent quitter l'accueil qu'avec leurs parents ou une personne majeure préalablement désignée.

Il vous est demandé de prendre vos dispositions pour respecter les horaires d'accueil. En cas de retard exceptionnel, la famille doit prévenir l'équipe. Chaque 1/2h entamée est à régler en plus.

En cas de retard répété, de nouvelles modalités d'accueil seront envisagées avec la famille (accès limité voir suspendu).

Tarif

Le tarif horaire, encadré par la CNAF (Caisse Nationale d'Allocations Familiales), est calculé en fonction des revenus mensuels multipliés par un pourcentage dépendant du nombre d'enfants composant la famille :

	1 enfant	2 enfants	3 enfants	de 4 à 7 enfants	de 8 à 10 enfants
En 2023	0,0619%	0,0516%	0,0413%	0,0310%	0,0206%

Exemples de calcul :
un couple ayant 3000 € de revenus mensuels devra payer :
• 3000 x 0.0516%, soit 1,54€ de l'heure, s'il a 2 enfants à charge,
• 3000 x 0.0619%, soit 1,86 € de l'heure s'il a 1 enfant à charge

Facturation

Une facture unique sera établie en fin de mois. Vous recevrez la facture au début du mois suivant.

Le paiement se fait auprès du Centre des Finances Publiques de Pornic.

Vous pouvez choisir l'un ou l'autre des moyens de paiement suivants :
• par espèces au Centre des Finances Publiques de Machecoul.
• par chèque (bancaire ou postal) à l'ordre du Trésor Public.
• par chèque vacances
• par CESU pour les enfants de moins de 7 ans
• par carte bancaire

- au guichet du Centre des Finances Publiques
- via Internet en vous connectant sur www.tipi.budget.gouv.fr (Identifiant collectivité : 316) La référence de la dette est indiquée sur la facture.
- par prélèvement : si vous le souhaitez, vous pouvez opter pour le prélèvement automatique de vos factures sur votre compte bancaire au 15 du mois suivant.
  Il vous est possible de renoncer au prélèvement à tout moment. En cas de rejets répétés de prélèvement, vos factures devront être payées auprès du Trésor Public par les moyens classiques.

  Si vous rencontrez des difficultés de paiement, il est souhaitable de prendre rendez-vous avec le Trésor Public afin de rechercher une solution adaptée.

VOS CONTACTS

Service Multi-Accueil : Magali PAGEAUD
tél : 02 40 31 44 74 / mél : bullesetcouleurs@machecoul.fr

Service Restaurant - Périscolaire : Frédérique JAUNET
port : 06 86 45 03 98
tél 02 51 78 34 84 / mél : aps@machecoul.fr

Service Accueil de Loisirs 3-10 ans : Solène Gilet
tél : 02 51 78 34 83 / mél : cl@machecoul.fr

Service Animation Jeunesse 11-17 ans
tél : 09 75 90 38 87
port : 06 48 55 76 91 / mél : aj@machecoul.fr

Responsable service Enfance Jeunesse : Marylin CLAVERE tél : 02 40 02 23 20 / mél : enfance.jeunesse@machecoul.fr

Service Finances/comptabilité tél : 02 40 02 23 78 / mél :compta@machecoul.fr